

**LES SPATIALITÉS DES ÉCONOMIES DE LA GRANDEUR :
UNE APPLICATION AU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE SUISSE ***

**SPATIAL ASPECTS OF THE « ÉCONOMIE DE LA GRANDEUR » :
AN APPLICATION TO THE SWISS FOOD PRODUCTION SYSTEM**

par
Olivier CREVOISIER
Directeur de Recherches

et
Nathalie GIGON
Assistante de Recherches

Université de Neuchâtel
IRER
Pierre-à-Mazel, 7
CH - 2000 NEUCHÂTEL (Suisse)

Université de Fribourg
Institut de Géographie
Pérolles
CH - 1700 FRIBOURG (Suisse)

Mots-clés : Économies de la grandeur, mondes de production, territoire, développement régional, production alimentaire.

Key-words : « Économie de la grandeur », worlds of production, territory, regional development, food production.

Classification JEL : O130, O180, Q100.

Pour les géographes, le territoire est un espace naturel et social produit par un groupe humain qui se l'approprié. Cet espace est chargé de sens par son histoire et pas ses habitants qui l'investissent de valeurs et y accrochent leurs identités. La territorialité résulte des rapports individuels et collectifs à ce territoire approprié ainsi que des relations entre les acteurs ainsi qu'entre les acteurs et leur environnement matériel (BAILLY et BÉGUIN, 1993 ; BRUNET et al., 1993 ; RAFFESTIN, 1994 ; STASZAL; 1997). Lorsqu'il pense l'économique, le géographe part d'un espace perçu, vécu et chargé de sens ainsi que de l'environnement naturel. Les propriétés des flux, des relations, des structures et des processus sont en premier lieu de nature spatiale et c'est à partir de cette *matrice* que les économies des différentes sociétés se développent. En retour, les dynamiques économiques ou sociales laissent leur *empreinte* sur le territoire. Cependant, l'étude de ce mouvement inverse est souvent laissée aux économistes.

Pour les économistes, l'espace et le territoire sont généralement pensés comme les produits de la dynamique économique. Un modèle, une approche ou une théorie économique est censée être valable dans chaque contexte spatial, ou à chaque échelle géographique (MARTIN, 1998). Dans ce schéma de pensée, l'espace et le territoire sont produits selon une relation de causalité par un processus économique. Ils ne sont donc que l'*empreinte* de l'économique, une pâte à modeler trop molle pour influencer en retour sur les processus économiques.

Entre l'économie et la géographie, la logique ontologique est donc inversée. La conséquence en est que les relations de causalité dominantes vont à chaque fois dans un sens. Quoi qu'il en soit, nous pensons que poser le problème sous forme de causes et de conséquences est dommageable. Cette distinction montre clairement une chose : le spatial et l'économique sont pensés indépendamment l'un de l'autre. Dans un tel schéma, l'un précède forcément l'autre. *Plutôt que de raisonner en termes de cause et conséquence unidirectionnelle, nous proposons ici de considérer les transformations économiques et spatiales comme les deux faces d'une même pièce.* Cet article part de l'idée que l'on gagne beaucoup en plaçant les deux entrées géographique et économique sur un pied d'égalité, plutôt que de déduire l'une de l'autre ou réciproquement. Il a donc un triple objectif : premièrement, contribuer à une conceptualisation plus complète de l'approche par les économies de la grandeur de BOLTANSKI et THEVENOT (1991) ; en deuxième lieu, montrer que cette approche est pertinente pour le développement régional en construisant les correspondances entre d'une part logique économique et d'autre part dynamiques territoriales ; enfin, montrer l'opérationnalité de cette approche pour rendre compte de transitions économiques et spatiales complexes.

La partie I sera par conséquent consacrée à la construction d'une grille des correspondances entre d'une part la logique des *économies de la grandeur* et d'autre part des spatialités. C'est ce que nous appellerons les *géographies de la grandeur*.

Dans la partie II, la grille ainsi construite permet de rendre compte conjointement des aspects économiques et spatiaux de la transition du secteur agro-alimentaire suisse. Ce dernier subit actuellement des transformations considérables : libéralisation et ouverture des frontières. Il y a cinq ans à peine, ce système fonctionnait dans une logique « industrielle », homogène sur l'ensemble du territoire et combinée à un certain nombre de valeurs « civiques » (garantie d'approvisionnement, maintien d'un nombre élevé d'exploitations, etc.). Aujourd'hui, il s'est fragmenté et diversifié. De nouvelles dynamiques sont

apparues : mise sur pied de différents labels, inconnus jusqu'ici dans la législation et dans les pratiques, développement de la commercialisation directe, substitution rapide de l'agriculture traditionnelle par une agriculture biologique, etc. Cette transition met en jeu de nombreux mécanismes économiques et spatiaux. La partie II présente ce processus extrêmement complexe et rapide à travers les concepts présentés auparavant. Le résultat en est une description et une explication conjointe des dynamiques économiques et spatiales que connaît ce secteur.

- I -

LES ÉCONOMIES DE LA GRANDEUR ET LEURS SPATIALITÉS

Dans la vaste mouvance de l'économie institutionnelle, les économies de la grandeur, ainsi que l'économie des conventions et les « mondes de production » sont en plein développement. Cependant, les principaux auteurs de ce courant de pensée (1)* ne se penchent qu'incidemment sur les territorialités des différentes grandeurs, territorialités entendues comme des relations spatiales entre acteurs et entre les acteurs et leur environnement matériel. Les économistes et géographes actifs dans le développement régional, qui n'ignorent pas ces travaux et s'en inspirent de plus en plus, ne disposent pas d'une conceptualisation claire et systématique de leurs aspects spatiaux.

Qualifier les territorialités des économies de la grandeur est pourtant d'un intérêt certain. Si les mondes proposés par BOLTANSKI et THÉVENOT (1991) sont effectivement des catégories qui rendent compte de la réalité économique, cela implique des inscriptions différenciées dans l'espace. Autrement dit, si ces mondes sont opérationnels pour le développement régional, ils doivent correspondre à des territorialités identifiables. À l'inverse, l'observation du territoire devrait permettre de décrypter les principes supérieurs qui ont contribué à sa formation et qui le font fonctionner.

Les principaux travaux concernant les économies de la grandeur (1.1.) et les mondes de production (1.2.) sont passés en revue et les éléments qui se rapportent à la territorialité sont décrits systématiquement. Le territoire et ses composantes sont pris en compte dans l'économie des conventions, mais ne sont pas systématiquement conceptualisés. L'espace, le temps et les relations (entre les « êtres » ainsi qu'entre ces derniers et leur environnement) sont intégrés dans la description des mondes de l'action de BOLTANSKI et THÉVENOT (1991). De même, le fondement territorial de certains des compromis qui s'installent entre ces mondes est mentionné. Cependant, ces différents éléments ne sont pas suffisamment explicités pour qu'une véritable géographie s'en dégage. Pour cela, différentes notions spatiales sont introduites (1.3.) : Espace fonctionnel, proximités/distance, échelles, frontières/barrières. Qualifier systématiquement les spatialités de ces différents mondes permet de construire une *grille des correspondances* (1.4.)

1.1. Les mondes des économies de la grandeur : un rappel des concepts

Pour les tenants de l'approche par les économies de la grandeur, nous vivons dans un univers complexe comportant la possibilité de plusieurs mondes. BOLTANSKI et THÉVENOT (1991) ont défini six « mondes communs », régi chacun par un principe supérieur, soit un « *accord sur la relation entre des*

* Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes en fin d'article.

personnes particulières et une forme de généralité » (ibid. p. 34). Le principe supérieur commun présente la « possibilité de dépasser les particularités des personnes et de constituer les fondements d'un accord » (ibid. p. 43). Ainsi, le monde de l'inspiration est basé sur l'imagination, le monde domestique sur la confiance, le monde de l'opinion sur la célébrité, le monde civique sur la solidarité, le monde marchand sur le profit personnel et le monde industriel sur l'efficacité. Les êtres humains relèvent bien sûr de toutes les natures. « Dans une société complexe, chaque membre possède la compétence pour identifier la nature d'une situation et ajuster son action à des situations relevant de natures différentes, de façon à préserver la possibilité d'une coordination avec d'autres personnes, ou avec soi-même dans d'autres circonstances (...). Cette capacité de jeu, et l'indétermination irréductible qui en résulte, empêchent de clore chacun des mondes et d'en faire un système de détermination ». (THÉVENOT, 1989, p. 175). Des compromis s'installent entre ces mondes, sauf entre le monde marchand et le monde civique dont les principes supérieurs et les grandeurs incompatibles rendent toute convention irréalisable.

Les composantes de la territorialité - soit les relations entre des « êtres » ou des « acteurs », et entre ces « êtres » ou « acteurs » et leur environnement dans l'espace et dans le temps - sont intégrées dans la description que font BOLTANSKI et THÉVENOT des « mondes communs » (1991). L'exercice consistant à identifier la prise en compte du territoire ou de ses composantes dans leur discours, lorsqu'elle est explicitée, permet la mise en évidence de la géographie de ces mondes (Tableau 1, page suivante). Dans cet article, les mondes de l'opinion et de l'inspiration ne sont pas pris en compte par souci de simplification et parce qu'ils sont moins présents que les autres dans les problématiques de développement régional.

Le *monde domestique* est caractérisé à la fois par la durée puisqu'il est fondé sur la tradition et le précédent, par la proximité spatiale puisqu'il résulte de relations de voisinage, locales, et enfin par une forme de hiérarchie, la relation domestique supposant une relation d'estime qui garantit l'autorité. Dans le monde domestique, les relations qui s'installent entre les gens sont des relations personnelles basées sur la confiance. L'espace du monde domestique est avant tout l'espace privé, qu'il s'agisse de la maison ou de l'entreprise. Dans le monde domestique, « ce sont les dispositifs associés à la famille et réglés sur la formule de la maison qui se prêtent le mieux à la manifestation de l'harmonie. Aussi la vie professionnelle ne peut-elle être dissociée de la vie familiale (...). L'entreprise est assimilable à une maison (« maison de commerce »), qui, à la façon dont le foyer a une « âme », possède un « esprit » (...) » (BOLTANSKI et THÉVENOT, 1989, p. 219). Mais cet espace n'est pas fermé, puisqu'il « est polarisé par l'opposition du proche au lointain, de l'ici et de l'ailleurs, de l'entourage et de l'étranger » (THÉVENOT, 1989, p. 185). Proximité et échelle locale, durée et tradition, relations interpersonnelles et confiance sont les éléments constitutifs de la territorialité du monde domestique.

Dans le *monde industriel*, qui est celui des objets techniques, des méthodes scientifiques et des investissements, « l'espace est homogène, réglé par des axes et des dimensions qui définissent des coordonnées » (BOLTANSKI et THÉVENOT, 1991, p. 382). Le temps, et en particulier l'avenir sont au centre de la définition du monde industriel. En effet, l'efficacité est le principe supérieur commun régissant le monde industriel. Or, l'efficacité dépend de la capacité des êtres à s'organiser de manière synchronique et à s'orienter vers l'avenir : « L'ordonnance du monde industriel repose sur l'efficacité des

êtres, leur performance, leur productivité, leur capacité à assurer une fonction normale, à répondre utilement aux besoins. Cette fonctionnalité s'exprime dans une organisation et implique à la fois une articulation synchronique avec d'autres êtres et une liaison temporelle. (...) La forme de coordination industrielle soutient ainsi une équivalence entre des situations présentes et des situations à venir et constitue une temporalité » (Ibid, p. 254). Homogénéité spatiale, stabilité temporelle et orientation vers l'avenir, relations fonctionnelles synchrones caractérisent la territorialité du monde industriel.

Tableau 1 : Les mondes selon les catégories spatiales du développement régional.

Mondes	Espaces fonctionnels	Échelles	Frontières, Barrières	Proximité/distance
Monde domestique	N'intervient pas	Autonomie locale et insertion dans le global dans un mouvement de bas en haut	Frontières immatérielles intervenant dans la définition du proche et du distant	Dialectique entre ce qui est proche et ce qui est distant Proximité spatiale et relationnelle
Monde industriel	Espace homogène, puis spécialisé par fonctions	Prédominance de l'État-nation. Échelle macro Division fonctionnelle des espaces du haut vers le bas	Frontières nationales dominantes Barrières physiques, politico-administratives, culturelles	Distance-coût
Monde marchand	N'intervient pas	Espace global, international, du marché et de la concurrence	Absence de limites dans un espace homogène Libre circulation	Ici ou ailleurs, indifféremment
Monde civique	N'intervient pas	Espace multiscalaire Espaces hiérarchisés s'emboîtant l'un dans l'autre	Découpages politico-administratifs	Proximité sociale entre personnes qui forment des collectifs
Monde de l'opinion	Espace de réception lié aux médias	Toutes les échelles, selon les médias concernés	Limites de l'espace de diffusion : limites culturelles, techniques, politiques, etc qui caractérise une opinion publique	Proximité ou distance relationnelle avec l'opinion publique
Monde de l'inspiration	N'intervient pas	Articulation entre le corps humain et l'univers	Frontières immatérielles : celles des cinq autres mondes	Proximité spirituelle Proximité relationnelle créatrice Proximité spatiale stimulante

Dans *le monde marchand*, dont le principe de coordination est la concurrence et dans lequel l'évaluation de la grandeur se fait par le prix, l'espace est mondial, sans limites ni distances. La circulation des biens et des personnes y est libre. La grandeur marchande est atemporelle. Elle correspond aux désirs des clients et aux opportunités du moment ainsi qu'à l'intérêt individuel (le profit personnel). Les acteurs, qui sont tour à tour clients, concurrents, acheteurs ou vendeurs, entretiennent des relations d'affaires. Ces relations, marquées par l'opportunisme et l'individualisme, nécessitent détachement et recul. Instantanéité, relations d'affaires et espaces-coûts sont les éléments qui construisent la territorialité du monde marchand.

Le principe supérieur commun du *monde civique* repose sur la solidarité collective. Les êtres du monde civique sont des personnes collectives : « Les personnes relèvent toutes d'une même justice parce qu'elles possèdent une

conscience qui est faite à l'image de la conscience collective et qu'elles sont susceptibles, en écoutant la voix de leur conscience, de subordonner leur volonté propre à la volonté générale» (Ibid, 1991, p. 231). Les êtres appartiennent tous à un collectif qui les dépasse, l'humanité étant l'ensemble le plus inclusif dans lequel s'enchaînent d'autres collectifs de dimension inférieure. Il peut s'agir de collectivités publiques, d'un parti, d'une fédération, d'une section, d'un bureau ou d'un comité. L'espace du monde civique est donc multiscalair, public et délimité : « *Pour que leur forme apparaisse de façon saillante, les personnes collectives doivent également être circonscrites dans l'espace par des frontières, qui leur assignent un secteur ou une circonscription (« circonscription électorale »)*» (Ibid, p. 235). Le monde civique est indissociable de l'État : « *Le monde civique, qui ne peut se déployer hors d'un État, trouve sa forme la plus accomplie dans la République et dans la démocratie qui assurent la représentation des citoyens réunis en corps électoral (électorat, collège électoral, institutions représentatives, démocratie parlementaire). Grâce à ces institutions, la volonté générale peut émaner de la base (...)*» (Ibid, p. 239). Rien n'est explicitement dit sur la temporalité du monde civique. Sa territorialité est ainsi façonnée par les découpages administratifs multiscalaires et par des relations de solidarité collective.

La renommée et la célébrité, qui ne peuvent venir que des autres, fondent le *monde de l'opinion*. Les relations entre les célébrités et leur public s'expriment en termes d'influence. Elles sont déterminées par le besoin de reconnaissance des premières et le besoin d'identification du second. Dans ce monde, les êtres « grands » que sont les personnalités et les vedettes sont poussés par l'amour-propre. « *Ils se distinguent, sont visibles, célèbres, reconnus, réputés, (« débanalisés »)*. Cette visibilité dépend de leur caractère plus ou moins accrocheur, persuasif, informatif» (id., p. 224). Les journalistes ou les leaders d'opinion contribuent à faire valoir la renommée des « grands » et cette dernière peut être mesurée par des sondages d'opinion. Ce monde comprend des dispositifs constitués d'un *émetteur*, d'un *récepteur* et d'un *média*. Le temps est fugace et régi par la mode : les célébrités peuvent accéder à la renommée puis être oubliées du jour au lendemain. Enfin, les lieux du monde de l'opinion sont ceux où les personnes se présentent à leur public : manifestations et studios des médias.

Le monde de l'inspiration est un monde instable et sans équipement, qui varie au gré de l'inspiration. L'imaginaire est au centre de ce monde aujourd'hui essentiellement incarné par les artistes et les chercheurs scientifiques appréciés pour leur originalité et leur singularité. Ils sont à la fois uniques et universels. Ils savent reconnaître et accueillir ce qui est mystérieux, imaginatif, original, indicible, etc. et sont à l'aise dans les situations informelles. Les plus grands selon l'inspiration sont souvent méprisés du monde, pauvres, dépendants, inutiles. Mais leur état misérable favorise précisément l'accès à la connaissance des figures harmonieuses du monde. L'état de « grand » est « *spontané, c'est-à-dire indissociablement sincère et involontaire, parce qu'il est un état intérieur que les êtres reçoivent du dehors. Il se manifeste par des émotions et des passions et est vécu comme dévorant, effrayant, enrichissant, enthousiasmant, exaltant, fascinant, inquiétant, etc.*» (id., p. 203). Les grands inspirés ont « *pour devoir de secouer le joug, de s'écarter du troupeau, de rechercher la libération individuelle, non dans un but égoïste, mais pour accomplir la dignité humaine en rétablissant entre les êtres des relations authentiques*» (id., p. 203). Le temps est irrégulier, la création supposant parfois de longues périodes de piétinement avant que ne jaillisse l'inspiration ou le trait de génie. Enfin, l'espace du monde de l'inspiration est le lieu de la créativité, du rêve et de l'imaginaire,

c'est-à-dire le corps et l'esprit, à la fois uniques et universels. Le chemin vers l'inspiration est un voyage intérieur fait d'imprévus, de rencontres et de détours. « *Il mène vers l'expérience d'états particuliers « où les barrières sont levées », état du corps et fêtes de l'esprit qui sont les moments de plénitude de l'inspiration* » (id., p. 2104).

En résumé, un certain nombre de caractéristiques territoriales sont déjà mentionnées chez BOLTANSKI et THÉVENOT. Cependant, ces éléments sont encore trop confus pour faire l'objet d'une démarche opérationnelle. Avant de systématiser et de compléter leur apport, il est nécessaire de faire un détour par les « mondes de production ».

1.2. Les « mondes de production » : ne pas s'arrêter en chemin

Le modèle de l'économie des conventions proposé par SALAIS et STORPER (1993), qui s'inscrit dans la ligne des travaux de BOLTANSKI et THÉVENOT (1991), tient compte du rôle joué par le territoire dans le développement économique, un développement qui est qualifié de « situé ». Ce paragraphe fait le point sur les travaux de SALAIS et STORPER, ainsi que sur les développements donnés par STORPER (1995 et 1997) à cette approche. Nous verrons que malgré tout son intérêt, la conception du territoire qui se dégage de ces travaux est trop limitée pour notre propos. Il sera par conséquent nécessaire de repartir de BOLTANSKI et THÉVENOT pour construire des géographies de la grandeur.

La démarche de SALAIS et STORPER (1993) consiste à « *prendre de front les caractéristiques actuelles d'inégalité, de diversité et d'hétérogénéité des situations économiques et d'enquêter sur l'existence possible de plusieurs mondes de production et sur les modalités, aujourd'hui en mouvement, de leurs réagencements en multiples mondes réels de production* » (id., p. 10). Le point de départ de leur réflexion réside dans la tension existant entre l'action et l'incertitude et qui se traduit, pour les acteurs, par une pluralité de mondes possibles dans lesquels une action économique pertinente peut être engagée. De cette pluralité des mondes possibles découle la diversité des produits qui arrivent à réalisation (id., p. 14).

SALAIS et STORPER (1993) définissent quatre « mondes de production » à partir des caractéristiques du produit (générique ou dédié), des technologies et procédés de production (économies d'échelle ou économies de variété) et du marché (risque ou incertitude) : le monde interpersonnel des relations personnalisées, le monde industriel de la production de masse, le monde marchand des produits standards, le monde immatériel de l'innovation et de l'invention. Chacun de ces mondes correspond à une forme idéale de coordination entre acteurs économiques. Du point de vue spatial, ces mondes sont enracinés nationalement ou régionalement, mais ils mettent en jeu des ensembles d'entreprises et de personnes d'envergure variable (locale, nationale, internationale). SALAIS et STORPER considèrent que l'insertion de chaque nation ou région dans le système mondial de spécialisation tient dans les coordinations de proximités entre producteurs ainsi qu'entre producteurs et demandeurs autour de ces produits spécialisés. La compétitivité repose ainsi sur des processus endogènes et auto-entretenus.

Dans *La géographie des conventions*, STORPER (1995) met encore plus explicitement en évidence l'importance des produits spécialisés et ancrés territorialement pour le développement national et régional. Selon lui, les

spécialités économiques des territoires sont les conséquences de leur construction réussie en tant que véritables mondes de production. Ces spécialisations constituent les identités économiques des territoires : les produits réalisés sont identifiés comme contenant d'une part le travail des acteurs de ces territoires et comme offrant d'autre part certaines qualités les rendant attractifs aux yeux du reste du monde. Plus important encore : produire autre chose ou produire différemment implique une métamorphose de ces identités, collectives, économiques. Cependant, l'analyse des composantes de la territorialité mentionnées dans ce texte met en lumière le fait que seul le monde de production interpersonnel est considéré comme un territoire. Ce qui est confronté par l'auteur qui constate que « *le développement de la spécialisation internationale s'éloigne des produits de masse pour reposer aujourd'hui sur la particularité de chaque produit* » (p. 12).

Dans *The Regional World* (1997), STORPER fait une typologie des systèmes de production innovateurs en fonction de leurs organisations et de leurs territoires (p. 122). Dans le monde interpersonnel, « *innovation is inherently based on close relations between specialist producers and close user-producer relations* » (p. 126). Dans le monde industriel, les innovations de produits standardisés-génériques requièrent une forte proximité territoriale entre producteurs, inventeurs, ingénieurs de production, consommateurs et prestataires de services liés. Quand l'innovation est réalisée, le passage à la codification et à la production standardisée permet une distance territoriale toujours plus grande entre les acteurs (p. 129). Dans le monde marchand, les processus d'innovation, indépendants de la production, oscillent entre des conventions de type interpersonnel et industriel, la version purement « libérale » du monde marchand étant quasi irréalisable. Enfin, le monde immatériel auquel appartiennent les chercheurs R&D se rapproche du monde interpersonnel dans la mesure où les scientifiques constituent une communauté, souvent territorialement établie. Dans la description de STORPER, il semble qu'il y ait confusion entre d'une part les mondes de production, qui sont des catégories conceptuelles bien définies, et d'autre part les mots usuels utilisés pour décrire le monde économique. Ainsi, lorsque STORPER décrit les processus d'innovation dans le « monde industriel », il parle en fait de l'industrie telle qu'elle se présente dans la réalité, avec la multiplicité des « mondes » qu'elle articule. Ainsi, le processus d'innovation dans l'industrie tel qu'il est décrit relève non pas du seul « monde industriel » (dans le sens donné à cette expression dans la typologie des « mondes de production ») mais également du « monde interpersonnel » et du « monde immatériel ». Un second problème réside dans la manière dont STORPER considère le territoire. Visiblement, pour lui, le territoire est équivalent à un réseau de proximité entre acteurs économiques, et en particulier à un réseau de relations interpersonnelles permettant l'émergence de conventions au niveau régional. Or, pour la géographie, il ne s'agit là que *d'un type bien particulier de territoire* (voir ci-dessous, paragraphe 1.3.). STORPER n'est pas le seul à utiliser ce terme de manière restrictive, mais cette simplification excessive a pour conséquence qu'il s'interdit de considérer les autres formes de territoires qui correspondent aux idéaux types qu'il construit. Or, à chaque monde devrait correspondre une territorialité spécifique caractérisée par différents éléments et non uniquement par la proximité. Pour être juste, il faut cependant rappeler que le but de l'ouvrage de STORPER n'est pas d'identifier des territorialités propres à chaque monde. C'est plutôt de montrer que l'agglomération et la proximité sont nécessaires pour l'innovation et la compétitivité.

En conclusion, les contributions de SALAIS et STORPER (1993) et de STORPER (1995 et 1997) inaugurent une piste intéressante tout en échouant

face au problème du territoire. La typologie des mondes de production permet de qualifier et de comprendre l'économie d'un territoire. Elle ne permet pas de comprendre le rôle du territoire dans la dynamique économique, à l'exception toutefois du rôle de la proximité. En effet, cette dernière joue un rôle essentiel dans les relations interpersonnelles à l'origine de la création et de l'innovation. En somme, dans cette approche, le territoire est une empreinte et seulement très partiellement une matrice des dynamiques économiques. Laissant ici la démarche de SALAIS et STORPER, nous allons faire un pas en arrière et un pas en avant. Le pas en arrière consistera à repartir non pas des travaux de SALAIS et STORPER, mais de ceux qui les ont inspirés, à savoir les économies de la grandeur de BOLTANSKI et THÉVENOT (1991). En effet, il apparaît qu'il n'est pas possible d'identifier des spatialités propres pour chacun des mondes de production. Ce problème empêche de faire de ces mondes une approche systématique des dynamiques économiques territoriales. Il est donc nécessaire de reprendre l'idée plus en amont. Le pas en avant consiste à préciser un certain nombre d'autres notions géographiques utilisées couramment dans les travaux sur le développement régional et de préciser comment elles permettent d'explicitier des spatialités propres à chacun des mondes de BOLTANSKI et THÉVENOT.

1.3. Systématiser le discours géographique sur les économies de la grandeur

Quel vocabulaire utiliser pour construire une approche géographique des économies de la grandeur tout en restant dans le champ du développement régional ? Nous avons choisi ici une brève revue de différents concepts régulièrement mobilisés dans les études de développement régional et urbain, d'en préciser le sens et enfin de les mobiliser pour qualifier les spatialités de chacun des « mondes » (Tableau 1).

1.3.1. Espace fonctionnel

L'espace fonctionnel est un espace défini par une fonction économique particulière comme la production ou le marché. Vu ainsi, l'espace n'a pas de substance propre. Il n'existe qu'à travers la fonction économique des acteurs qui s'y trouvent, fonction qui, ontologiquement, précède l'espace. Cette approche peut être appliquée au niveau de la firme, qui se caractérise par l'articulation de trois espaces fonctionnels (RATTI, 1989) : l'espace de production, défini par les relations amonts qui contribuent à la production ; l'espace de marché, défini par les relations précédentes avec les clients ; l'espace de soutien, défini par les relations hors marché avec l'aval et l'amont de la filière ainsi qu'avec l'environnement territorial. Appliquée à une région, cette notion est extrêmement ancienne, puisqu'on retrouve la distinction entre espace de production des denrées agricoles et espace de marché chez VON THÜNEN déjà. La division spatiale du travail (AYDALOT, 1980) ou encore la théorie du cycle de vie des produits sont typiques de cette conception de la territorialité : un espace n'y est pas autonome, il n'est que l'un des rouages d'un système économique qui le dépasse.

Comment ces espaces fonctionnels s'insèrent-ils dans les mondes des économies de la grandeur ? Le monde industriel, à partir d'un espace homogène, discrimine de façon rationnelle l'espace en vue de conférer une efficacité maximale à la production, qui est une production standardisée. En effet, la séparation des fonctions résulte de l'organisation, de l'articulation synchronique entre différents êtres, entre dispositifs matériels et par conséquent entre différents

sites. Elle suppose la stabilisation des rôles et des fonctions dans le temps et dans l'espace. Le monde de l'opinion est également structuré par des équipements selon le schéma émetteur -média- récepteur. L'espace fonctionnel est avant tout celui de diffusion du média concerné.

1.3.2. Proximité et distance

Proximité et distance font l'objet d'un débat important en économie régionale (CREVOISIER, R.E.R.U., 1996). La proximité est un concept éminemment relatif et qui varie selon les perceptions (BRUNET et al., 1993). C'est la raison pour laquelle cette notion induit une confusion de taille dans les théories actuelles du développement régional. Cette confusion peut être résolue par une distinction claire de deux catégories de théories reposant chacune sur une conception particulière de la dualité proximité/distance. D'une part, proximité et distance sont considérées comme des entités opposées dont l'une est la négation de l'autre, à l'image du verre vide ou plein, de la porte ouverte ou fermée. D'autre part, proximité et distance sont vues comme des contraires riches (HOLTIER, 1992) s'explicitant l'un l'autre, à l'image de permanence et changement, vie et mort, temps et espace, partie et tout, féminin et masculin.

Dans la première approche, la proximité devient une faible distance. Le paradigme distance-coûts et l'économie spatiale en général se situent dans cette catégorie. L'espace supposé derrière le modèle économique ne possède pas de nature substantielle propre. Il est réduit à un ensemble de « distances » qui sont des coûts avant d'être des distances géographiques. Dans ce paradigme, on ne peut pas penser le rôle de la proximité dans le développement économique car cette dernière est réduite à une faible distance et qu'elle n'a par conséquent pas de statut conceptuel propre. Ce statut existe dans la deuxième approche où les notions de proximité et distance renvoient à des logiques économiques distinctes, qui ne peuvent être réduites l'une à l'autre tout en étant liées (CREVOISIER, 1996). Les approches en termes de districts industriels ou de milieux innovateurs relèvent clairement de cette conception. Le milieu innovateur se définit comme un ensemble dont le fonctionnement est distinct et autonome par rapport à d'autres entités spatiales (MAILLAT et al., 1993 ; MAILLAT, 1998). Le district industriel est « une entité socio-territoriale » caractérisée par son autonomie (BECATTINI, 1992). Comme chez STORPER (1997), la notion de territoire est systématiquement assimilée à celle de proximité dans les textes sur les milieux innovateurs, le développement local ou les districts industriels. Or, le concept de « territoire » renferme de multiples acceptions qui ne sauraient être réduites au réseau constitué par les proximités locales : le « territoire national » en est un exemple.

Comment s'articulent la dualité proximité/distance et les mondes des économies de la grandeur ? Le monde industriel construit un espace durable de coordonnées et de distances mesurées et organisées. C'est l'espace métrique et des réseaux de (télé)communication. *« À l'intérieur de ce monde, les proximités spatiales et organisationnelles n'interviennent pas, seule la dimension circulatoire intervient faiblement sur la formation des coûts de transport »* (BURMEISTER et COLLETIS-WAHL, 1997, p. 379). Le monde marchand réduit proximité et distance à un coût, ces notions n'ont pas de nature propre. À l'inverse, le monde domestique repose sur une opposition riche entre proximité et distance, entre l'ici et l'ailleurs, entre le nous et les autres, opposition dont on peut dire qu'elle fonde le monde domestique. La proximité, aussi bien relationnelle que spatiale, est le produit construit du passé et la base de perpétuation du monde domestique. Le principe de solidarité qui régit le monde

civique élude la question de la proximité et de la distance. Tous les êtres sont considérés comme égaux et appartiennent de manière indifférenciée à la collectivité humaine, ceci quelles que soient l'échelle spatiale et la délimitation territoriale de cette collectivité. Dans le monde de l'opinion, la proximité ou la distance qui se mesure entre une célébrité et son public est purement relationnelle et non physique. Dans le monde de l'inspiration, la proximité est avant tout spirituelle. Cependant, elle intervient, dans le cadre de relations informelles, en favorisant la créativité.

La proximité est également une notion centrale de l'économie des conventions car elle en favorise la formation. « *Territorial economies are not only created, in a globalizing world economy, by proximity in input-output relations, but more so by proximity in the untraded or relational dimensions of organizations and technologies. Their principal assets - because scarce and slow to create and imitate - are no longer material, but relational* » (STORPER, 1997, p. 28). Quant à la distance, elle constitue « *une barrière dans de nombreuses circonstances, notamment lorsqu'une forte incertitude rend caduques les procédures de planification qui pourraient faciliter les transactions répétées sur longue distance* » (STORPER, 1995, p. 113). C'est ainsi que proximité et distance expliqueraient l'existence des concentrations géographiques de la production : la proximité diminue le coût des liaisons économiques en réduisant l'incertitude qui leur est associée grâce à la répartition du risque sur un grand nombre de liaisons.

1.3.3. Échelles spatiales

L'échelle géographique caractérise les niveaux d'observation de la réalité : local, régional, national ou global. Traditionnellement, l'économiste distingue le micro, le méso et le macro, ce dernier correspondant au niveau national ou aux échanges internationaux. Signalons d'emblée que ces différents niveaux, dans la théorie économique standard, s'excluent généralement l'un l'autre, ou alors que le passage de l'un à l'autre ne se fait qu'en termes d'agrégation ou désagrégation. En géographie, tout changement d'échelle modifie les perceptions et les représentations, et parfois la nature même des phénomènes. On accepte donc l'existence de propriétés émergentes spécifiques à chaque échelle.

L'économie régionale comme la concevait ISARD est une simple transposition des outils et des concepts de la macroéconomie à l'échelle sub-nationale. Aujourd'hui, les travaux portant sur les tableaux d'échanges interindustriels interrégionaux sont à classer dans cette catégorie : il n'y a pas de propriétés émergentes selon les échelles, le territoire est assimilé à une portion de l'espace national. Les niveaux spatiaux doivent pourtant être systématiquement mis en relation les uns avec les autres. On distingue traditionnellement les logiques de développement « par le haut » et « par le bas ». La première procède par des impulsions qui proviennent d'un niveau supérieur, d'une échelle plus vaste. La seconde « monte » des niveaux inférieurs vers les niveaux supérieurs. Ici également, les relations entre échelles font l'objet de deux groupes distincts de théories du développement régional (CREVOISIER, 1998). D'une part, les approches homogénéisantes rendent compte de l'uniformisation des territoires par la pression d'une logique économique qui, ontologiquement, leur préexiste. On peut ranger dans cette catégorie des auteurs comme KRUGMAN (1991) et l'économie spatiale en général. D'autre part, les approches particularisantes mettent l'accent sur l'irréductibilité du local et du global, sur la recréation de la différenciation au niveau local qui participe à la redéfinition de l'environnement

global. Les approches en termes de milieux innovateurs, de districts industriels, ou d'autres systèmes de production localisés se rangent dans cette catégorie.

Bien que cela soit discutable, on peut penser que le monde industriel, qui renvoie avant tout à une économie « fordiste », est celui de l'échelle nationale, celui de l'État-nation capable d'organiser la production et la consommation de masse, basées sur des standards nationaux. Assiste-t-on aujourd'hui à une uniformisation des standards à des échelles plus larges ? Certainement, comme en témoigne le nombre de normes industrielles émises par l'Union Européenne. À ce titre, ce monde impose sa logique aux entités nationales et sub-nationales dans un mouvement de haut en bas. Le monde domestique, basé sur l'opposition entre l'ici et l'ailleurs, relève clairement des approches particularisantes, de la perpétuation de la différence en s'appuyant sur la tradition, sur le développement des spécificités pour s'insérer dans le global tout en restant autonome. Le monde civique quant à lui fonctionne selon des échelles hiérarchisées. Les entités territoriales d'un niveau donné sont juxtaposées spatialement et s'excluent l'une l'autre. On peut cependant relativiser cette conception traditionnelle, car aujourd'hui, les États modernes ont de plus en plus tendance à agir ailleurs à la manière des acteurs économiques et selon les principes du monde marchand et de son espace mondial (extension de normes juridiques à des entreprises d'autres pays, activités à l'étranger d'entreprises publiques ou semi-publiques, par exemple). Le monde de l'opinion fonctionne à différentes échelles spatiales. Il existe des célébrités et des opinions publiques locales, régionales, nationales ou internationales. Évidemment, plus vaste est l'espace couvert, plus grande est la célébrité. Quant au monde de l'inspiration, il se caractérise par une articulation entre d'une part le corps et l'esprit humain et d'autre part l'univers. Il caractérise la relation entre l'individu et le « tout ».

1.3.4. Frontières et barrières

Une barrière peut être un obstacle physique (une chaîne de montagnes), politico-administratif (la frontière nationale), économique (un coût) ou encore mental (des représentations). La frontière est une limite, envisagée le plus souvent en tant que délimitation du territoire national, subdivisé lui-même en entités administratives hiérarchiquement inférieures. Mais il peut aussi s'agir d'une limite séparant deux espaces de natures différentes ou même des entités abstraites comme des communautés culturelles ou linguistiques (BRUNET et al., 1994, p. 227). À relever le rôle ambivalent de la frontière, à la fois rupture et interface, ligne ou zone de contact et de séparation (RATTI, 1993). En économie, les approches traditionnelles mettent l'accent sur les coûts engendrés par la distance, qui constitue de ce fait une barrière aux échanges. Tout le corpus théorique de l'économie internationale repose sur l'existence de frontières nationales. Avec la modification de la nature des frontières, l'intégration monétaire ou l'abaissement des droits de douane, il n'est plus possible de poser les limites d'une économie nationale. C'est donc une économie de l'espace topologique qui devrait la remplacer.

Les notions de barrière ou de frontières interviennent essentiellement de deux manières dans le monde industriel : par les découpages étatiques, puisque l'espace de fonctionnement du monde industriel est avant tout celui de l'économie nationale ; et par une spécialisation spatiale, le monde industriel organisant l'espace en le spécialisant de manière fonctionnelle. Chaque espace est ainsi susceptible de remplir une fonction qui, d'une manière fonctionnelle. Chaque espace est ainsi susceptible de remplir une fonction qui, d'une manière ou d'une autre, va définir certaines limites spatiales. Pour les acteurs du monde

marchand, les barrières et frontières ne sont que des obstacles caractérisés par des coûts (droit de douane, coûts de transaction, etc.). Le monde civique est un monde multiscalaire organisé selon des découpages correspondant chacun à une collectivité publique. L'État, les cantons, les communes sont délimités par des frontières politico-administratives. Les frontières sont donc essentielles au fonctionnement du monde civique. Les frontières du monde domestique font partie du registre des frontières abstraites, des **représentations** et des perceptions, puisqu'il s'agit de barrières s'élevant entre **des personnes**. La distinction « nous et les autres » se retrouve en présence d'une **barrière culturelle** ou linguistique. Les approches par les milieux innovateurs ou les districts industriels mettent toujours en évidence cette barrière, implicitement ou explicitement, en montrant en quoi les éléments constitutifs de ces systèmes de production sont différents de ce qui les entoure. Ici également, la barrière est un élément essentiel du fonctionnement de ce monde. Dans le monde de l'opinion, les barrières sont essentiellement liées aux espaces de diffusion des médias : barrières techniques, légales ou culturelles (linguistiques). Enfin, le monde de l'inspiration est caractérisé par des limites immatérielles et qui correspondent à celles des autres mondes. En effet, le monde de l'inspiration est avant tout une « expérience pure », mais paradoxalement, il doit s'articuler à d'autres mondes pour se transmettre et devenir effectif. Cependant, en faisant cela, la créativité et la transcendance se détruisent : compromission avec l'argent, avec la célébrité, avec le fonctionnalisme industriel...

1.4. Une grille des correspondances entre les mondes et leur spatialité

Dans l'approche par les mondes de production, STORPER se focalise sur la proximité. De nombreux travaux actuels mettent d'ailleurs l'accent sur cette notion (R.E.R.U., 1993 ; KIRAT et LARGERON, 1998) dans le développement territorial. Or, la thèse de cet article est que cette notion est insuffisante pour traiter de transitions économiques et territoriales complexes. Nous avons donc introduit quelques notions supplémentaires ci-dessus, en nombre volontairement limité. À présent, il est temps de construire une grille plus large à partir des économies de la grandeur.

1.5. Les grandeurs et leurs territorialités

Après avoir exposé l'approche par les différents mondes, après avoir amenés les principaux concepts géographiques utilisés dans les théories du développement régional, nous sommes en mesure de résumer l'outil conceptuel développé dans une *grille de correspondance* mettant face à face les six mondes des économies de la grandeur avec les territorialités qui leur correspondent (Tableau 2, voir page suivante).

Le *monde domestique*, c'est le **territoire** par excellence, un territoire produit et producteur, empreinte et matrice, et ancré dans le temps long de la tradition (PIVETEAU, 1986). Il naît et vit de relations interpersonnelles de voisinage. Son identité locale et régionale lui permet de participer pleinement à la mondialisation. Le monde domestique est un territoire culturel, perçu, vécu et chargé de sens.

Le *monde industriel* s'inscrit dans un **espace support**, un territoire fait de relations fonctionnelles et anonymes. Les fonctions et les activités sont planifiées dans l'espace et le temps et s'y déroulent selon des routines bien précises et standardisées. Dans le mouvement actuel de globalisation et de libéralisation, l'espace support du monde industriel devient international.

Tableau 2 : Grille de correspondance entre les mondes et leurs territorialités.

Mondes	Grandeur				Composantes territoriales			
	Principe supérieur	Base des conventions	Espace	Temps	Relations	Mouvements		
Monde domestique	Confiance	Réputation Estime	Ici et ailleurs Idiosyncrasie Local et Régional	Passé Tradition Habitude	Proximité relationnelle et spatiale	Du bas vers le haut Ouverture/fermeture	<i>Espace territoriale</i>	
Monde industriel	Efficacité	Standardisation	Homogène National et International	Avenir Stabilité Routine Planification	Fonctionnelles Anonymes	Du haut vers le bas De l'homogène vers le spécialisé	<i>Espace support</i>	
Monde marchand	Concurrence	Prix	Partout et nulle part Homogène Mondial	Le moment présent	Opportunistes	Dans n'importe quelle direction	<i>Espace global</i>	
Monde civique	Solidarité	Intérêt collectif La Loi	Le tout et ses parties Espace englobé et englobant Hiérarchie	Le passé et l'avenir Contrôle	Egalitaires Hiérarchiques Subsidiaires	Du bas vers le haut et du haut vers le bas	<i>Espace multiscale</i>	
Monde de l'opinion	Célébrité	Image de marque Succès	Espace-réseau médiatique	Ephémère (mode) Postérité	D'influence, d'identification et de reconnaissance	Diffusion	<i>Espace médiatique</i>	
Monde de l'inspiration	Création	Singularité Originalité	Le corps et l'esprit L'univers	Irrégularité Jaillissement	Informelles Spontanées Relation au « tout »	Transcendance du singulier à l'universel, de l'individu au « tout »	<i>Espace de l'esprit</i>	

Source : N. GIGON, 1998.

Au *monde marchand* correspond l'espace « global » (au sens le plus réducteur du terme) : toute transaction peut y être réalisée « maintenant, partout et avec n'importe qui ». Les relations sont instantanées et opportunistes et se déroulent partout, sans autres considérations que celles des coûts. En ramenant toute inscription ou toute influence du temps ou de l'espace à un coût, le monde marchand dénie toute substance propre au territoire.

Le *monde civique* se déploie dans un **espace mutiscalaire** : il est englobant et englobé, tout et partie. Il participe au rythme long de l'histoire de l'humanité et se projette dans l'avenir en cherchant à établir, par un contrôle du temps et de l'espace, un territoire dans lequel règne l'égalité.

Le *monde de l'opinion* forme un **espace médiatique**, dont la forme, la structure, l'étendue, la temporalité correspondent aux caractéristiques de diffusion du *média* utilisé. Bouche à oreille, journaux, radio, TV, internet, etc. Chaque média a son aire de diffusion et sa clientèle, constituées par une logique de connexion du public et non de contiguïté. Le mouvement s'établit du centre vers l'espace de diffusion et inversement.

Le *monde de l'inspiration* existe dans un **espace immatériel, imaginaire, spirituel** défini par un mouvement de transcendance allant du corps et de l'esprit vers l'univers. La temporalité est irrégulière, caractérisée par des périodes de pause et des périodes de jaillissement. Cependant, pour devenir effectif et se transmettre, le monde de l'inspiration doit s'articuler avec des logiques différentes et des spatialités plus matérielles.

Cette correspondance reste exploratoire et on pourrait longuement distinguer d'autres éléments constitutifs des différentes spatialités. Cependant, l'important n'est pas dans une énumération exhaustive de ces caractéristiques. L'essentiel est que les spatialités identifiées apparaissent comme parfaitement distinctes les unes des autres. Ceci renforce deux idées essentielles et qui sont au cœur de notre interrogation :

- Premièrement, les différents mondes identifiés par BOLTANSKI et THÉVENOT (1991) semblent correspondre à des logiques spatiales et temporelles distinctes. C'est un complément important à l'approche des économies de la grandeur, puisqu'il confirme et renforce la pertinence des différences et dans une certaine mesure de l'incommensurabilité de ces mondes.

- Second point, cette correspondance confirme la pertinence de cette approche dans le champ du développement régional. En effet, elle montre que l'observation des dynamiques spatiales permet d'identifier les logiques en œuvre et réciproquement. Notre objectif de placer sur un pied d'égalité les approches économique et géographique dans un cadre intégré, l'une expliquant l'autre, est donc atteint.

Notre troisième objectif est de démontrer l'opérationnalité de cette approche et son intérêt pour rendre compréhensible une transition particulièrement complexe et liant des aspects économiques et spatiaux. Ce sera l'objet de la partie suivante.

- II -
LES GRANDEURS ÉMERGENTES ET LEURS TERRITORIALITÉS
DANS LE SYSTÈME DE PRODUCTION ALIMENTAIRE DE
L'ESPACE MITTELLAND

Dans le cadre d'une étude portant sur l'innovation et la compétitivité d'une région suisse, l'Espace Mittelland (Universités de Berne, Fribourg et Neuchâtel, 1998), une enquête (GIGON, 1998) a fourni des données sur les transformations actuellement à l'œuvre dans le système de production alimentaire suisse. Il s'agit d'un excellent cas de figure permettant de mettre en pratique les « géographies de la grandeur » (2), ceci d'autant plus que la transformation de l'agriculture a déjà suscité des travaux chez les tenants de l'économie des conventions (ALLAIRE et BOYER, eds., 1995 ; SYLVANDER, 1993). Cependant, la transition actuelle du système agro-alimentaire suisse, malgré ou en raison de son ampleur énorme et de sa rapidité, n'a jusqu'ici pas fait l'objet d'une étude générale. Nous présentons tout d'abord le mouvement d'ensemble de la transformation de ce secteur, puis nous détaillons un certain nombre de transformations plus précises.

2.1. La transition d'un monde industriel-civique vers un monde domestique-civique

Jusqu'en 1990, le système de production alimentaire suisse a été basé sur les mondes industriel et civique. La politique agricole suisse menée depuis la fin de la seconde guerre mondiale était axée sur le soutien des prix. Elle consistait à établir un compromis entre des objectifs parfois contradictoires :

- prix des produits couvrant les coûts,
- augmentation de la production dans l'intérêt de l'approvisionnement (prix avantageux, qualité et sécurité alimentaire),
- protection à la frontière,
- sauvegarde du commerce extérieur,
- maintien d'un nombre aussi élevé que possible d'exploitations.

Les objectifs de la politique agricole suisse représentent les tensions résultant de la recherche d'un compromis entre le monde industriel et le monde civique. Ainsi, l'objectif civique visant à garantir un revenu équitable aux agriculteurs entre en conflit avec la volonté industrielle de fournir aux consommateurs un approvisionnement en denrées alimentaires de qualité à des prix favorables. Durant cette période, la mécanisation de l'agriculture a provoqué un doublement de la production et une diminution drastique des emplois (deux-tiers). Conjugée à cette évolution, l'application de cette politique a engendré nombre de problèmes :

- une réglementation très stricte et très détaillée de la production visant à empêcher la surproduction a considérablement réduit la marge de manœuvre des acteurs, empêchant leur adaptation à l'évolution du marché ;

- l'augmentation des prix à la production et à la consommation a provoqué le phénomène du « tourisme alimentaire » vers les pays voisins et la perte de parts du marché international de l'industrie agro-alimentaire ;

- une augmentation des dépenses de la Confédération pour la mise en valeur des produits ;

- une production intensive nuisible à l'environnement.

D'un point de vue territorial, cette politique a renforcé l'homogénéité du territoire national sur la base de la standardisation des techniques et des produits, de l'industrialisation des activités de transformation et du développement d'une réglementation nationale très poussée. C'est par un mouvement du haut vers le bas, de la nation vers les différents cantons que ce régime s'est progressivement mis en place, réduisant progressivement le rôle des cantons à l'application de la réglementation fédérale. Les mesures protectionnistes aux frontières ont permis la constitution d'un marché national dans lequel un arbitrage politique permettait de répartir coûts et revenus entre les consommateurs, les producteurs et la Confédération.

Depuis le début des années 1990, le système de production alimentaire a évolué vers une logique domestique et un renouvellement de la logique civique. Les mesures de politique agricole mises en œuvre durant les 40 années précédentes se sont heurtées à leurs limites et le contexte international a changé. *« Dans le cadre de l'Accord de l'OMC, la Suisse s'est engagée à réorganiser et à réduire en partie sa protection à la frontière. Ces obligations, ainsi que la progression de l'intégration européenne, font que l'agriculture et les secteurs situés en amont et en aval se trouvent exposés à une concurrence accrue de produits étrangers même dans le pays »* (OFAG, p. 9). De plus, les attentes de la population envers l'agriculture se sont modifiées. Le principe de la sécurité alimentaire hérité de la guerre a perdu de l'importance. En revanche, des caractéristiques comme la provenance et la qualité des produits (Appellation d'Origine Contrôlée, Indication Géographique Protégée, labels et marques) en gagnent aux yeux des consommateurs. Or, ces caractéristiques relèvent essentiellement d'un monde domestique, faisant référence à la tradition, à des éléments identitaires et au terroir. La protection de l'environnement, qui relève d'une préoccupation civique, est aussi à l'ordre du jour, et les agriculteurs sont chargés à la fois de la production de denrées alimentaires, de la sauvegarde des bases naturelles de la vie et de l'entretien des paysages ruraux. La nouvelle politique agricole encourage donc le développement de la logique domestique dans l'agriculture, alors qu'elle cherchait plutôt à la faire disparaître sous le régime précédent (interdiction de la vente directe, absence de protection des produits d'origine). Si une logique civique est toujours fortement présente, il faut constater qu'elle s'est complètement renouvelée, passant d'objectifs comme la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et l'équité de revenu pour les agriculteurs à la protection de l'environnement et des paysages.

2.2. Une amorce de diversification

L'enquête sur le système de production alimentaire dans l'Espace Mittelland (GIGON, 1998) reflète bien la transition d'un monde industriel-civique vers un monde à dominante domestique et civique sans pour autant voir disparaître le monde industriel (Tableau 3, voir page suivante). On assiste à l'amorce d'une diversification de la production agricole et agro-alimentaire, les produits industriels standards côtoyant à présent les produits biologiques, les AOC et les produits de la ferme. Nous examinerons tout d'abord la diversification des modes de commercialisation, puis celle des modes de production.

2.2.1. La diversification des modes de commercialisation et leurs territorialités

Lors de l'achat, le consommateur s'appuie sur certaines conventions afin de maîtriser l'incertitude quant à la qualité du produit. Dans le monde industriel,

le critère principal de qualité consiste en des normes techniques et hygiéniques de production. Dans le monde domestique, la crédibilité du producteur individuel ou de la région de production est garante de la qualité du produit. Ainsi, c'est la crédibilité de l'agriculteur qui est en jeu dans le cas de la vente directe à la ferme ; la crédibilité de la région de production et de la communauté de producteurs dans le cas d'une AOC ; la confiance dans un mode de production certifié par un label ou la crédibilité du producteur individuel dans le cas des produits biologiques (GIGON et CREVOISIER, 1999).

Par rapport au monde de production industriel des produits standards, les modes de coordination entre producteurs et consommateurs se multiplient avec la diversification de l'agriculture (Tableau 3). Cette multiplication des modes de coordination engendre une transformation profonde de la territorialité de la vente des produits alimentaires.

Tableau 3 : Les territorialités de la relation producteur-consommateur dans la production alimentaire suisse.

Produit	Mode de commercialisation	Monde	Relation producteur-consommateur	Garantie Qualification	Territorialité
Standard	Grande distribution	Industriel	Dépersonnalisée	Marque, Réputation	Espace national homogène
Biologique	Vente directe	Domestique	Interpersonnelle	Confiance	Proximité
	Grande distribution	Industriel	Dépersonnalisée	Certification	Espace national homogène
A.O.C.	Petite et grande distributions	Domestique	Interpersonnelle ou identité régionale	Origine, terroir et label	Proximité pour la production avec insertion dans l'espace (inter)national pour la vente
De la ferme	Vente directe	Domestique	Interpersonnelle	Confiance	Proximité

Source : N. GIGON, 1998.

2.2.2. La production standard

La production alimentaire conventionnelle ne correspond plus à une grandeur industrielle à connotation civique comme c'était le cas jusqu'au début de la décennie. Le processus de libéralisation de l'agriculture en cours suppose l'abandon de principes comme la garantie du revenu des paysans ou l'autosuffisance alimentaire et de ce fait la perte de leur légitimité civique. Le système de production alimentaire conventionnel, en schématisant un peu, devrait passer d'un système de conventions industrielles à un monde marchand. De ce fait, il devient politiquement difficile de justifier civiquement la production de produits bon marché. Cette évolution se traduit pas un changement dans l'échelle de fonctionnement du système de production alimentaire : le rôle de l'État national diminue (la Confédération perd le contrôle territorial) et l'on voit apparaître un espace de plus en plus homogène aux niveaux européen et mondial, sous la pression des accords de l'OMC. Avec l'ouverture des frontières et le renforcement du monde marchand, la notion de distance-coût devient une composante de la compétitivité alors que ces éléments étaient totalement absents sous le régime précédent, caractérisé par une homogénéité des prix sur

l'ensemble du territoire national. Ainsi, à titre d'exemple, les industriels suisses de l'agro-alimentaire revendiquent un transport routier nocturne (actuellement interdit en Suisse) et les agriculteurs éloignés des lieux de transformation réclament une compensation pour les coûts de transports de leurs pommes de terre.

2.2.3. La transition vers l'agriculture biologique

L'agriculture biologique passe d'un régime de coordination domestique à un régime industriel par la mise en place d'un système de certification obligatoire. Actuellement, ces deux tendances coexistent toujours au sein de l'agriculture biologique. D'une part, la « tendance réseau », représentée par des agriculteurs pratiquant la vente directe et fonctionnant selon un régime domestique, d'autre part, la « tendance industrie » qui regroupe principalement les grands distributeurs (SYLVANDER, 1993). Cette évolution reflète bien la situation helvétique. En Suisse, l'essor de l'alimentation biologique est dû à l'un des deux principaux distributeurs, qui a lancé une gamme biologique, suivi par son principal concurrent. Le succès de cette opération s'est répercuté sur l'image des produits biologiques en général et a permis une reconversion d'un nombre important d'agriculteurs qui travaillaient sous l'ancien régime « industriel », trouvant là une possibilité de reconversion qui préserve en partie leur ancien mode de fonctionnement. En revanche, ce succès entre en concurrence avec les précurseurs de l'agriculture biologique, qui fonctionnent dans un monde domestique. Il en résulte une bataille des labels et des normes de certification.

Les caractéristiques territoriales du système de production biologique à régime domestique s'apparentent à celles du système de production des produits dits « de la ferme », traité plus loin. L'espace fonctionnel du système de production biologique de type « industriel » s'articule à l'échelle nationale, bien que la Suisse allemande y pèse plus lourd que la Suisse romande. Les institutions de soutien (organismes de certification et de recherche) font autorité dans l'ensemble de la Suisse et sont principalement localisées dans la partie alémanique du pays. Le marché est national, les produits étant pris en charge et vendus dans toute la Suisse par les deux principaux distributeurs. Mais il est lui aussi polarisé par la Suisse alémanique : c'est là que se trouvent les sièges de ces derniers ainsi que la majorité de la clientèle. La production pèse davantage dans la partie alémanique du pays, répondant en cela à une demande plus conséquente de la part des consommateurs urbains des grandes villes suisses allemandes. On constate l'existence d'une barrière culturelle entre alémaniques et romands, liée aux perceptions et aux sensibilités différentes en matière d'alimentation et de protection de l'environnement. Cette barrière relève-t-elle du monde domestique, renvoyant aux traditions culturelles propres à chaque partie du pays, sans pour autant se limiter à l'espace local ? En tout cas, la notion de proximité n'intervient pas ici : les produits, destinés à la consommation de masse des supermarchés, sont conformes à des normes et certifiés par un label. Les producteurs et les consommateurs sont anonymes.

2.2.4. La transition vers des produits spécifiés

La Suisse ne s'est dotée d'une réglementation sur la protection et la spécification des produits qu'en 1997. De nombreuses procédures pour l'obtention d'une AOC ou d'une IGP sont en cours. Les « interprofessions » sont les nouveaux organes décisionnels liant verticalement les maillons des filières par produit. Par exemple, l'interprofession du gruyère est une association regroupant les producteurs de lait, les fromagers et les affineurs concernés par le

gruyère. Elles ne permettent souvent pas l'identification du producteur, mais de la région, et impliquent un mode de coordination collectif face au consommateur (GIGON et CREVOISIER, 1999). Vus sous l'angle des économies de la grandeur, les produits régionaux reflètent le passage du monde industriel vers un monde domestique et marchand. En effet, l'AOC permet à la fois l'instauration d'une relation interpersonnelle entre le consommateur et la région de production (et donc d'une manière indirecte des producteurs de cette région), une concurrence entre produits régionaux et une flexibilité des prix impossibles sous l'ancien régime.

La territorialité de l'AOC est constituée premièrement d'un réseau de proximité. En effet, la mise en place d'une AOC résulte de relations de proximité entre les acteurs de la filière du produit, qui s'organisent souvent en interprofession. La spécificité du produit AOC, sa référence à la tradition et à une région chargée de sens sont des caractéristiques propres au monde domestique. La région acquiert la capacité de s'insérer et de se projeter à l'échelle nationale ou internationale tout en conservant son identité propre, dans un mouvement de bas en haut. Des barrières administratives, économiques et culturelles sont significatives des AOC. La mise en place d'une AOC implique la délimitation précise du territoire de production du produit protégé, qui correspond à une frontière administrative et économique. Administrative car elle institue un régime réglementaire différent pour les producteurs situés à l'intérieur de la zone. Économique car elle protège ces derniers de la concurrence, permet une meilleure maîtrise du produit et une exploitation en termes de marketing, le potentiel de ces derniers aspects étant encore peu perçu et exploité. En Suisse, on voit aussi s'installer une barrière culturelle en la matière. L'AOC est une notion latine un peu hermétique aux alémaniques, ce qui explique en partie le fait qu'une législation ait mis aussi longtemps à s'instaurer. La minorité romande a eu du mal à convaincre la majorité alémanique. L'exemple de l'AOC Gruyère, qui est actuellement en discussion, reflète cette double tension administrative et culturelle. Ce projet regroupe les cantons romands de Vaud, Neuchâtel et Jura, le canton bilingue de Fribourg ainsi que les districts romands du canton de Berne. Des conflits apparaissent au sujet de la délimitation de la région protégée et incitent les producteurs alémaniques fribourgeois qui en font partie à se rallier à leur cause.

2.2.5. La transition vers les produits de la ferme

La vente directe à la ferme ou les marchés regagnent en vitalité, de même que des initiatives de commercialisation issues de groupes de paysannes qui proposent des « paniers » de produits de leur fabrication, traditionnels ou non et présentés sous des formes parfois très originales. Ce regain d'intérêt correspond également au besoin de diversification des producteurs. Ceux qui sont situés à proximité d'une route ou d'une agglomération et qui aiment le contact en tirent parti. Les consommateurs trouvent leur intérêt en achetant des produits de première fraîcheur à des prix souvent inférieurs à ceux qui sont pratiqués par la grande distribution, et surtout dans la relation interpersonnelle qui s'installe avec l'agriculteur. La quête d'authenticité, d'un retour aux produits traditionnels (les confitures ou les sirops de nos grand-mères, le pain et les pâtés paysans, etc.) et le souci de connaître le mode de production et la provenance des produits alimentaires, tout cela contribue à l'instauration d'une relation directe entre l'agriculteur et le consommateur. Cette relation relève du monde domestique.

D'un point de vue territorial, ce retour à la convention domestique suppose le passage d'une échelle nationale à l'échelle locale. Ainsi, une partie de

la matière première est directement mise en valeur par les agriculteurs plutôt que d'être intégralement prise en charge par la Confédération. Le rôle des cantons se trouve considérablement renforcé par ces transformations. La plupart d'entre eux se sont dotés de nouvelles lois leur permettant de soutenir les produits du terroir ou les produits biologiques. On assiste à une montée de la concurrence entre espaces et collectivités locales. Certains cantons encouragent d'ores et déjà l'exportation.

Tableau 4 : Les mondes émergents du système de production alimentaire et leurs territorialités.

Système de production	Mondes émergents observés	Territorialité émergentes observées			
		Espaces fonctionnels	Proximité/distance	Échelles spatiales	Barrières Frontières
Agriculture	Civique-marchand	Homogène Contrôle	Distance-coût	Cantonale Nationale Internationale	Administrative Distance-coût
Industrie agro-alimentaire	Industriel-marchand	Homogène Spécialisation	Distance-coût	Nationale Internationale	Nationale Barrière-coût
AOC	Domestique-marchand	Réseau Intégration spatiale	Proximité spatiale et relationnelle	Régionale Internationale	Culturelle
Produits biologiques	Industriel-civique	Homogène Spécialisation	Distance-coût	Nationale	Nationale
	Domestique	Réseau Intégration spatiale	Proximité spatiale et relationnelle	Locale	Culturelle
Produits de la ferme	Domestique	Réseau Intégration spatiale	Proximité spatiale et relationnelle	Locale	Culturelle

Source : N. GIGON, 1998).

2.3. Les territorialités des mondes émergents dans la production alimentaire

Le secteur agro-alimentaire voit aujourd'hui son fonctionnement et son inscription territoriale se transformer. Pour comprendre ce mouvement, nous avons mobilisé d'une part les concepts des économies de la grandeur et d'autre part un certain nombre de notions géographiques. Le tableau 4 résume les tendances actuelles de ce système en mobilisant les concepts des économies de la grandeur. À chaque transformation fonctionnelle correspond une territorialité particulière. Les transformations actuelles de ce système ne correspondent jamais à un monde « pur » selon la nomenclature de BOLTANSKI et THÉVENOT (1991). Les compromis ou les tensions qui pourraient émerger de ces transformations n'ont pas été explorés. Nous nous sommes contentés de mettre en relation les mondes émergents et les modifications de la territorialité de ce secteur d'activité. Si le résultat semble cohérent, certains éléments, comme le rôle de la frontière linguistique, ne semblent guère intégrables dans l'approche par les économies de la grandeur. Maintenir une distance critique face aux concepts utilisés reste donc toujours nécessaire, mais nous pensons néanmoins que cette approche permet une bonne lecture des transformations actuelles de ce système de production et de son inscription dans l'espace.

- III -

CONCLUSION : LES GÉOGRAPHIES DE LA GRANDEUR

L'approche de BOLTANSKI et THÉVENOT (1991) n'est bien sûr pas limitée à une description des mondes des économies de la grandeur. Ce sont davantage les interactions et les compromis engendrés par ces mondes qui sont censés rendre compte de la réalité. Néanmoins, pour que l'on puisse analyser ces interrelations, il est nécessaire que chacun des mondes soit parfaitement identifiable. Cette contribution constitue un pas dans cette direction. L'établissement d'une *grille de correspondances* (Tableau 2) montre qu'une territorialité spécifique correspond à chacun des mondes considérés. À partir de cela, nous pensons avoir montré qu'une application des économies de la grandeur au champ du développement régional et de la géographie économique est conceptuellement possible. Le cas du secteur agro-alimentaire montre quant à lui que cette approche est opérationnelle et qu'elle permet même de rendre compréhensible des transitions extrêmement complexes. Cette voie semble en tout cas plus praticable que celle des « mondes de production » définis par SALAIS et STORPER (1993) car cette dernière aboutit à une impasse lorsqu'il s'agit d'identifier des territorialités spécifiques à chaque monde. En repartant des économies de la grandeur, la genèse et la transformation territoriale des systèmes économiques deviennent identifiables et compréhensibles. Bien sûr, ces systèmes ne peuvent jamais être réduits à un monde « pur » ; c'est toujours l'articulation de plusieurs logiques qui rend les choses compréhensibles. De plus, s'agissant du territoire, nous n'avons pas abordé ici l'influence des anciennes formes en place, qui sont souvent encore perceptibles et influencent le fonctionnement actuel de ces systèmes. Le territoire étant un palimpseste (PIVETEAU, 1991), dans quelle mesure la superposition de différentes époques sur un même espace peut-elle être comprise grâce à l'approche par les économies de la grandeur ? Ici encore, la question reste ouverte.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE G., BOYER R. (Eds.), 1995, *La grande transformation de l'agriculture*, INRA, Economica, Paris.

AYDALOT P., 1980, *Dynamique spatiale et développement inégal*, 2ème édition, Economica, Paris.

BAILLY A., BÉGUIN H., 1993, *Introduction à la géographie humaine*, 4ème édition, Masson, Paris, Milan et Barcelone.

BECATTINI G., 1992, « Le district marshallien : une notion socio-économique », in BENKO G. et LIPIETZ A., *Les régions qui gagnent*, PUF, Paris, pp. 35-56.

BOLTANSKI L., THÉVENOT L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.

BRUNET R. et al., 1993, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, GIP-RECLUS, La Documentation Française, Montpellier-Paris.

BURMEISTER A., COLLETIS-WAHL K., 1997, « Les interactions production-transport-espace : quelle(s) logique(s) de proximité(s) ? », in *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 363-386.

CLAVAL P., 1995, *La géographie culturelle*, Nathan, Paris.

Conseil Fédéral Suisse, 1992, *Septième rapport sur l'agriculture*, Office Fédéral du Matériel et des Imprimés, Berne.

CREVOISIER O., 1995, « Les grandes entreprises et le changement structurel au niveau régional : le cas de la Société suisse de micro-électronique et d'horlogerie », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 301-316.

CREVOISIER O., 1996, « Proximity and Territory Versus Space in Regional Science », *Environment and Planning*, vol. 28, pp. 1683-1697.

CREVOISIER O., 1998, « Mondialisation et territorialisation : les approches homogénéisantes et particularisantes », in PROULX M.U., *Perspectives sur le développement local*, l'Harmattan, Paris.

Département Fédéral l'Économie Publique, Office Fédéral de l'Agriculture, 1995, *Deuxième étape de la réforme agricole. Politique agricole 2002*, Berne.

EYMARD-DUVERNAY F., 1987, « Les entreprises et leurs modèles. Entreprises et produits », *Cahiers du Centre d'Études et de l'Emploi*, n° 30, pp. 5-27.

GIGON N., 1998, *Capacité d'innovation et compétitivité de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire dans l'Espace Mittelland*, Rapport de travail n° 8, Projet de Recherche « Capacité d'innovation et compétitivité de l'Espace Mittelland », Universités de Berne, Fribourg et Neuchâtel, Suisse.

GIGON N., CREVOISIER O., 1999, « Internet et la recomposition territoriale des relations dans l'agriculture suisse », *Le Géographe canadien*, (43)2, pp. 152-160.

GREMI, 1993, *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, Neuchâtel, EDES.

HOLTIER A., 1992, « Patterns of Structural-qualitative Changes in the Development of Complex Systems », *Environment and Planning B : planning and design*, n° 19, pp. 375-402.

KRUGMAN P.R., 1992, *Geography and Trade*, 2nd print, Leuven University Press, Cambridge Mass. ; London, M.I.T. Press.

LEHMANN B., STUCKI E.D., 1996, « L'agriculture et le devenir des espaces ruraux en Suisse », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 424-441.

MAILLAT D. et al., 1993, *Nouvelles formes d'organisation industrielle : réseaux d'innovation et milieux locaux*, Neuchâtel, EDES.

MAILLAT D., 1998, « From the Industrial District to the Innovative Milieu : Contribution to an Analysis of Territorialised Productive Organisations », *Recherches Économiques de Louvain*, 1(64), pp. 111-129.

MARTIN R.J., 1998, « The New « Geographical » Turn in Economics », *Cambridge Journal of Economics*, n° 23, pp. 65-91.

PIVETEAU J.L., 1986, « Identifier et relativiser les territoires », *l'Espace Géographique*, n° 4, pp. 265-271.

PIVETEAU J.L., 1991, « Géographie et histoire, même débat », *UKPIK, Cahiers de l'Institut de Géographie de Fribourg*, Suisse, n° 8, pp. 127-132.

RATTI R., 1989, « PME, Synergies locales et cycles spatiaux d'innovation », *Working Papers*, n° 135, Université de Fribourg, ISES.

- R.E.R.U., Revue d'Économie Régionale et Urbaine, 1993, *Économie de proximités*, n° 3.
- Revue Économique, 1989, *L'économie des conventions*, Numéro spécial 40, Éditions Techniques et Économiques, Paris.
- SALAIIS R., 1989, « L'analyse économique des conventions de travail », *Revue Économique*, n° 40(2), pp. 199-240.
- SALAIIS R., 1991, « Flexibilité et conventions du travail : une approche », *Économie Appliquée*, n° 2, pp. 5-32.
- SALAIIS R., STORPER M., 1992, « The Four Worlds of Contemporary Industry », *Cambridge Journal of Economics*, n° 16, pp. 169-193.
- SALAIIS R., STORPER M., 1993, *Les mondes de production : enquête sur l'identité économique de la France*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- STASZAK J.F. (eds.), 1997, *Les discours du géographe*, l'Harmattan, Paris.
- STORPER M., 1995, « La géographie des conventions : proximité territoriale, interdépendances hors-marché et développement économique », in RALLET A. et TORRÉ A., (eds.), *Économie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris.
- STORPER M., 1997, *The Regional World. Territorial Development in Global Economy*, New-York, London, The Guilford Press.
- SYLVANDER B., 1993, « Le rôle de la certification dans les changements de régime de coordination : l'agriculture biologique, du réseau à l'industrie », *Revue d'Économie Industrielle*, 80(2), pp. 47-65.
- THÉVENOT L., 1989, « Équilibre et rationalité dans un univers complexe », *Revue Économique*, n° 3, pp. 147-197.
- Universités de Berne, Fribourg et Neuchâtel, 1998, *Capacité d'innovation et compétitivité dans l'Espace Mittelland. Rapport stratégique*, Rapport de travail n° 12, Projet de recherche « Capacité d'innovation et compétitivité de l'Espace Mittelland », Berne, Fribourg et Neuchâtel.

RÉSUMÉ

Cet article a deux objectifs : d'une part, construire un outil conceptuel qui articule les dynamiques économique et spatiale et d'autre part, rendre compte et expliquer la transition économique et spatiale du secteur agro-alimentaire suisse. Pour cela, cet article mobilise les « économies de la grandeur » et prolonge cette approche en construisant les spatialités liées aux différents « mondes » de BOLTANSKI et THÉVENOT (1991). Plutôt que de poser que les transformations économiques sont la cause des transformations spatiales ou réciproquement, cet article pose que ces dynamiques sont les deux faces d'une même pièce et s'expliquent l'une l'autre.

La grille ainsi construite permet de rendre compte conjointement des aspects économiques et spatiaux de la transition du secteur agro-alimentaire suisse. Ce dernier subit actuellement des transformations considérables : libéralisation et ouverture des frontières. Il y a cinq ans à peine, ce système fonctionnait dans une logique industrielle, homogène sur l'ensemble du territoire et combinée à un certain nombre de principes « civiques » (garantie d'approvisionnement, etc.). Aujourd'hui, il s'est fragmenté et diversifié. De nouvelles dynamiques sont apparues : logiques « domestiques » articulées

à la proximité spatiale, mais aussi logiques « civiques » renouvelées au niveau national concernant l'agriculture biologique et la protection de l'environnement.

SUMMARY

This paper has two aims. The first one is to build a conceptual framework able to articulate economic and spatial dynamics. The second one consists in describing and explaining the economic and spatial transition of the swiss food production system. To understand them, this article mobilises the « économies de la grandeur » approach et develops it by identifying the specific spatialities related to each « world » of BOLTANSKI and THÉVENOT (1991). Instead of saying that spatial transformations are the consequence of the economic ones, this paper postulates that those dynamics are the two faces of the same coin.

The grid which is built allows to describe at the same time the spatial and the economic aspects of the transition of the swiss food production system. The latter is presently undergoing severe transformations : liberalisation and opening of the borders. Only five years ago was this system functioning on the basis of « civic » principles (food security for the country, etc.); Today, it is fragmented and diversified. New dynamics appeared : « domestic » logic based on spatial proximity, but also « civic » logics, renewed at the national scale, aiming organic agriculture and environmental protection.

NOTES

(1) Les principaux textes pris en considération ici sont BOLTANSKI et THÉVENOT (1991), SALAIS et STORPER (1992, 1993), THÉVENOT (1989) et STORPER (1995, 1997).

(2) Pour des raisons de simplification, nous ne mobiliserons que quatre « mondes » et leurs correspondances spatiales dans cette partie appliquée : domestique, industriel, marchand et civique.

(3) L'Espace Mittelland, en Suisse, est un espace économique auquel participent essentiellement les cantons de Berne, Fribourg, Soleure, Neuchâtel et Jura. Il s'agit d'un programme de coopération intercantonal.